



revalorisation de la PA quand le pere est au chômage ????

Par **celinette**, le **11/09/2012** à **13:45**

Bonjour,

Je vous expose mon souci, mon ex mari étant au chômage lors de notre consentement mutuelle, a justifier auprès de notre avocate une PA de 140 euros pour mes 4 enfants (soit 35 euros chacune)

Il a fait tout un tableau des frais qu'il aurait tous les mois, comprenant, loyer, charges etc ... hors maintenant il est parti dans une autre région et vis avec quelqu'un.

Est-ce que je peux demander une revalorisation de la PA, dans le but d'une augmentation, même s'il est au chômage ?

Pour lui, il donne déjà beaucoup !!!!

deuxième point : sur quel base est calculé la PA ? revenu père et mère ?

Merci d'avance pour vos réponse